

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	8
Présents	23	Absents non représentés :	0
VOTANTS			31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
 M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
 Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
 M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
 M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),
 Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
 Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
 M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Modification du tableau des effectifs

Madame Maryline EYDOUX, Vice-président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour tenir compte de nouveaux textes.

Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Le Conseil Communautaire, Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services comme mentionné dans le tableau des emplois annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat

Le Président,

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 22/04/16
Affiché le :

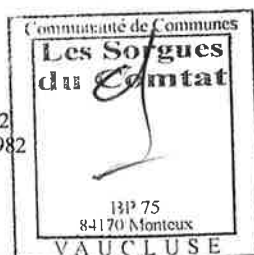
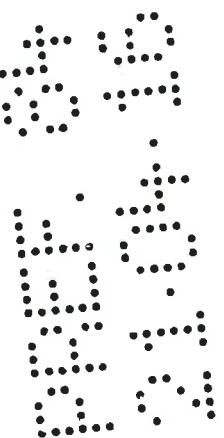


TABLEAU DES EFFECTIFS

Filière Cadre d'emploi Grade	Postes occupés												Postes créés						Postes vacants		Observations			
	Titulaires			Non titulaires			Titulaires			Non titulaires			Vacants											
	TC	T N C	Horaire hebd. TNC	TC	T N C	Horaire hebd. TNC	TC	T N C	Horaire hebd. TNC	TC	T N C	Horaire hebd. TNC												
Sans FILIERE																								
Collaborateur de cabinet (délib n° 13 du 15/04/2008)																			1					
Chargé de Mission CISP (délib n° 4 du 30/09/2003)																			1	CDI (délib n° 8 du 27/10/2009)				
chargé de mission "manager centre ville" (délib n°2013-34 du 09 avril 2013)																			1	CDD 3 ans				
Apprenti																			2					
Contrat Aidé																								
CAE																					19			
CONTRAT Avenir																					10	20,00		
FILIERE ADMINISTRATIVE																								
Adjoint Administratif de 2ième classe																							9	
Adjoint Administratif de 2ième classe																							1	7,00
Adjoint Administratif de 2ième classe																							5	
Adjoint Administratif de 2ième classe																							20,00	
Adjoint Administratif de 1ère classe																							5	
Adjoint Administratif Principal de 2ième classe																							2	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe																							3	
Rédacteur																							4	
Rédacteur Principal 2e classe																							1	
Rédacteur Principal 1e classe																							2	
Attaché																							3	
Attaché Principal																							2	



Filtre Cadre d'emploi Grade	Postes occupés						Postes créés						Postes Vacants	Observations	
	Titulaires		Non titulaires		Titulaires		Non titulaires		Titulaires		Non titulaires				
	TC	T N C	TC	T N C	TC	T N C	TC	T N C	TC	T N C	TC	T N C			
FILIERE TECHNIQUE															
Adjoint technique de 2ième classe	49		1	1	20,00	60		15	2	20,00	26				
Adjoint technique de 2ième classe											1				
Adjoint technique de 2ième classe		1	20,00							20,00	0				
Adjoint technique de 1ère classe	5					13					8				
Adjoint technique Principal de 2ième classe	17					20					3				
Adjoint technique Principal de 1ère classe	5					11					6				
Agent de maîtrise	1					5		1			5				
Agent de maîtrise Principal	1		1			4		1			3				
Technicien	1					4		1			4				
Technicien Principal 2e classe	1					2					1				
Technicien principal de 1e classe						2					2				
Ingénieur	2					2					0				
Ingénieur Principal						1					1				
Ingénieur hors classe						1					1				
EMPLOI FONCTIONNEL															
Directeur Général des Services	0					1					1				
Directeur Général des Services Techniques	1					1					0				
Total général	108	1	24	13	177	2	30	49			112				

